

Communiqué de Presse

Mercredi 1^{er} juillet 2020



Mayotte

Le point sur le programme des vols

Air Austral en mesure de reprendre progressivement des vols commerciaux de et vers Mayotte sous le contrôle de son autorité de tutelle

Faisant suite aux dernières annonces gouvernementales, Air Austral est désormais autorisée à reprendre, sous le contrôle de ses autorités, des vols commerciaux de et vers Mayotte. A ce stade, Air Austral a choisi une reprise très progressive sur ces liaisons, reprise qui s'opère en étroite collaboration avec les préfetures de Mayotte et de La Réunion ainsi que l'ARS.

Air Austral rappelle que les voyages de et vers Mayotte restent soumis à restrictions sur décision du gouvernement. Seuls les voyages se justifiant par des motifs dits « impérieux » sont autorisés jusqu'à nouvel ordre. Les mesures de quatorzaine/septaine sont quant à elles toujours en vigueur et doivent être respectées par tous passagers à l'arrivée à l'île de La Réunion.

4 fréquences prévues entre Mayotte et Paris dont 2 effectuées pour la première fois en Boeing 777-300ER

Cette semaine, du 29 juin au 5 juillet, Air Austral sera en mesure d'effectuer 4 rotations entre Mayotte et Paris.

A noter qu'au départ de Mayotte, et du fait des contraintes liées à la disponibilité de la flotte, 2 fréquences devront être opérées au moyen de l'un des 777-300ER de la compagnie, les 1^{er} et 5 juillet 2020. Compte tenu des spécificités de la piste courte de l'Aéroport de Pamandzi, le nombre de passagers et la charge totale de l'appareil seront limités. L'appareil fera également une escale technique à Nairobi. Les deux autres fréquences seront opérées normalement en Boeing 787-8 les 2 et 4 juillet 2020.

A compter du 6 juillet, 5 rotations Mayotte-Paris sont programmées.

Air Austral poursuit sa reprise progressive des vols commerciaux entre Mayotte et La Réunion. Un vol commercial prévu le 3 juillet prochain.

Air Austral est désormais également autorisée à réactiver des vols commerciaux entre Mayotte et La Réunion. Le programme sur cette liaison fait l'objet d'une validation hebdomadaire de la part des autorités. Celui-ci est ainsi révisé chaque semaine.

- **Dans le sens Réunion > Mayotte**, 5 vols sont prévus cette semaine les 30 juin, 2,3,4 et 5 juillet.
- **Dans le sens Mayotte>Réunion** et compte tenu des capacités d'accueil et de traitement des passagers requis dans le cadre des mesures sanitaires imposées par les autorités, Air Austral ne sera autorisée à ne commercialiser qu'un seul vol, programmé le vendredi 3 juillet.

Air Austral espère maintenir sur les prochaines semaines à minima le même dispositif programme entre Mayotte et La Réunion

Selon l'évolution de la situation sanitaire et des décisions préfectorales, la compagnie est susceptible de positionner d'autres vols additionnels sur cette liaison. La compagnie invite sa clientèle à se tenir informée de l'évolution du programme des vols régulièrement mis à jour sur son site internet air-austral.com ou directement auprès de leur agence de voyage.